

## Le Sénat proroge le crédit d'impôt pour les métiers d'art jusqu'en 2015

PARIS, 8 déc 2009 (AFP) - - Le Sénat a prorogé jusqu'en 2015, dans le cadre du projet de budget pour 2010, le crédit d'impôt dont bénéficie certaines entreprises artisanales du secteur des métiers d'art et des savoir-faire traditionnels.

Le sénat a adopté contre l'avis du gouvernement un amendement de sénateurs UMP et centristes proposant cette prorogation. Les sénateurs PS ont également proposé un amendement allant dans le même sens. Ce crédit d'impôt n'a été instauré que jusque fin 2010.

"La France doit se concentrer sur les secteurs où elle est championne et leur envoyer un signal fort. Décidons maintenant", a plaidé l'initiatrice de l'amendement Catherine Dumas (UMP).

"Les métiers d'art, ce sont plus de 37.000 entreprises, souvent très petites, 43.000 emplois, un chiffre d'affaire de 8 milliards, pour une bonne part à l'exportation" a renchérir le sénateur PS, Jean-Pierre Sueur.

"Le dispositif court encore sur l'année prochaine. Laissons-nous le temps de l'évaluer", a rétorqué le ministre du Budget, Eric Woerth tentant en vain de s'opposer à l'amendement de sa majorité. "Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui, vous prenez un engagement à 2015 que l'on ne reviendra pas dessus l'an prochain ou après", a-t-il averti.

szb/swi/jpr